



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 29 Novembre 2018

Question n°21

Opérations composteurs / lombricomposteurs 2019

L'an deux mille dix-huit, le **29 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 13 Novembre 2018.

Etaient présents : Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Eric PARROT.

Etaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Eliane FARNY.

Etaient Absents : Richard MAZAJCZYK, Francis LIECHTELE, Michel TRITRE, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Didier SANSIG

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 13 Novembre 2018

Date d'affichage : 06 Décembre 2018

Envoyé en préfecture le 04/12/2018

Reçu en préfecture le 04/12/2018

Affiché le 06/12/2018

Bescher
Levraut

ID : 090-200075133-20181129-21_29112018-DE

DELIBERATION

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 Novembre 2014 décidant de candidater à l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »,

Vu la notification du 23 Décembre 2014 retenant le SICTOM parmi les candidats de l'Appel à Projet « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »,

Le SICTOM, dans le cadre de son programme ZDZG, souhaite effectuer une nouvelle opération composteurs pour l'année 2019 selon les mêmes modalités que précédemment, soit :

- 1/3 pris en charge par le SICTOM,
- 1/3 par la COMCOM
- 1/3 par l'usager.

Les lombricomposteurs seront également proposés.

Les 3 COMCOM ont émis un avis positif au renouvellement de cette opération en 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser cette opération composteurs/lombricomposteurs pour l'année 2019.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

04 Décembre 2018

et de la publication le 06 Décembre 2018